



Radiateur hors d usage dans une chambre

Par **AnnSO**, le **19/11/2013** à **08:58**

Bonjour. Voila 2 ans que j occupe mon appartement avec un radiateur hors d usage dans une chambre. Mon propriétaire a refuse un devis, l été dernier, car il était trop cher. L entreprise que j ai sollicité, m a été recommandée par mon propriétaire. Un second devis par la même entreprise a été de nouveau présenté et apparemment mon propriétaire pourrait l accepter. Mais en attendant, je commence un troisième hiver sans chauffage dans une chambre. Suis je en mesure de ne pas payer mes charges locatives pour accélérer les réparations ? quels sont les textes de lois qui me couvrent? si les charges pourraient ne pas être réglées, devrais je les rembourser par la suite quand les travaux seront faits? Merci de m aider a faire avancer les choses pour pouvoir vivre correctement dans mon appartement. Cordialement

Par **janus2fr**, le **19/11/2013** à **10:29**

Bonjour,

Ne pas payer vos charges, non, vous vous mettriez en tort.

En revanche, votre bailleur vous doit une installation de chauffage en état de fonctionnement.

Vous devez donc lui envoyer une LRAR de mise en demeure de procéder aux travaux sous 8 jours (puisque le froid est là, il y a urgence) sans quoi vous saisirez le tribunal d'instance pour une injonction de faire.

Vous n'avez que trop tardé !